





6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF.1. à TF.9.)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- TF.1. Ouverture/closure des comptes bancaires.
- TF.2. Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie.
- TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes hors régies : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser (SEPA)
- TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques, espèces et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, ordres d'achats et de ventes sur placements courants.
- TF.6. Visa des mandats de paiement préalablement signés par le Président ou son délégué.
- TF.7. Paiement : acte par lequel le Trésorier autorise le règlement par carte bleue ou numéraire ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.
- TF.8. Opérations relatives aux paiements par régie de caisse
- TF.9. Régies de dépenses : désigner des régisseurs de dépenses courantes et/ou faible importance (remboursement de fonctionnement)

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment les articles II.2.8 et II.3.5

N° ordre	Nom et prénom du délégué	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégué
6	Alexis BOSSET	CCIR PACA	TF.4 TF.5 TF.6 TF.7		Mandature 2021 – 2026	Avec information du Directeur Général	 15/05/2024	
7	Jean-Michel BERNUZ	CCIR PACA	TF.4 TF.5 TF.6 TF.7		Mandature 2021 – 2026	Avec information du Directeur Général	 16/05/2024	JMB
8	Amandine GIRAUDON	CCIR PACA	TF.4 TF.5 TF.6 TF.7		Mandature 2021 – 2026	Avec information du Directeur Général	 15/05/2024	AG

Fait à Gap, le 26 avril 2024
Le Trésorier de la CCI des Hautes-Alpes



Roland ROUSSEL

*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.
Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.
Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

